

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE LIGLET

ARRETE N°2024-07



PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la commune de LIGLET,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité :

Vu la délibération en date du 12 mars 2024 portant détermination des rations promus / promouvables;

Vu l'arrêté n° 18-2020 en date du 10 décembre 2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans ;

ARRÊTE

Article 1er:

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif Principal de 1ère classe

N°	NOM PRENOM	HOMME OU FEMME	GRADE ACTUEL	DATE DE L'EXAMEN	DATE D'EFFET DE L'AVANCEMENT
1	DELARUE Valérie	Femme	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	03/07/2024

Part respective des femmes et des hommes

EFFECTIF CONSIDERE	REPARTITION		
	HOMMES	FEMMES	
Effectif du grade d'origine	0	1	
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1	
Effectif au grade d'avancement	0	1	

Avancement au grade d'adjoint technique Principal de 1ère classe

N°	NOM PRENOM	HOMME OU FEMME	GRADE ACTUEL	DATE DE L'EXAMEN	DATE D'EFFET DE L'AVANCEMENT
1	GUILLEMAIN Michel-Ange	Homme	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	15/03/2024

Part respective des femmes et des hommes

EFFECTIF CONSIDERE	REPARTITION	
	HOMMES	FEMMES
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif au grade d'avancement	1	0

Article 2:

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à LIGLET, le 15 mars 2024

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé le